|  |
| --- |
| Signalement d'un bris ou d'une défectuosité - à remplir par le ou la membre |
| A - Objet de la demande : |
| B - Lieu touché : logement, espace commun intérieur, espace extérieur, autre |
| C- Historique : depuis quand a-t-on a observé l'anomalie ? Est-ce récurrent ? Qu'est-ce qui a causé le bris ? |
| D - Actions posées pour remédier au problème par le.la demandeur.e : |

Traitement d'un signalement

1) les informations sont acheminées à entretienlezarts@gmail.com ou au #315.

2) un accusé de réception est envoyé avec, si nécessaire, une demande de précision. Le signalement est traité par ordre de priorité : 1 - dangerosité pour la santé, 2- intégrité du bâtiment, 3- fonctionnement anormal, 4- mise à niveau.

3) le signalement est acheminée à la personne à la coordination des réparations qui l'attribuera à un ou une membre de l'équipe. Les solutions choisies respecteront les limites budgétaires de la coopérative et seront les plus écologiques possible.

4) il est attendu du ou de la membre qui fait le signalement de s'impliquer activement dans le processus pour remédier à la situation.